

Le Saint-Martinois

Bulletin municipal d'informations

Inauguration de la place Louis DÉSENCLOS

par le sous-préfet monsieur Denis DOBO-SCHOENENBERG

en présence du député monsieur Guillaume VUILLETET



Cérémonie de remise de l'écharpe

de maire honoraire à

monsieur Roger DUFOUR

Sommaire :

- Édito 3
- Extension du centre de loisirs 4
- Extension du restaurant 4
- Fête de la musique 5
- Match amical entre pompiers et gendarmes 5
- Notre environnement 6
- Fleurissement écoresponsable 8
- Jeux d'extérieur 9
- Travaux de sécurisation 9
- Du côté de nos écoles 10
- Rénovation de la cour de l'école élémentaire 10
- Budget primitif 2022 et finances locales 11
- Nuit des musées 11
- Tony Charlery, un auteur du terroir 11
- Fabrice Mancipoz, une plume Saint-Martinoise 11
- L'action sociale à Saint-Martin-du-Tertre 14
- Hommage à Miguel Angel Estrella 15
- Dernière minute 15
- Prochains rendez-vous en 2022 15
- Roger Dufour, maire honoraire de Saint-Martin 16
- Place Louis Désenclos 17
- Le Squat Ados en séjour de vacances à la mer 18
- Renforcement du pôle éducation 18
- Le trésor caché de Saint-Martin 19
- Frelons et Récupérateur d'eau pluviale 20
- La rubrique de la minorité 20
- Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie 20
- La réglementation n'empêche pas le civisme 21
- La rubrique associative : Zeste Vitaminé 22
- Nos entreprises ont du talent : pharmacie Lawniczak 22
- État civil 23

*Auteurs de romans, livres historiques, BD, policiers, poésie,
livres pour enfants... Maisons d'édition.*

SALON DU LIVRE



16
OCTOBRE

de 10h à 18h

Entrée libre

Organisé par Saint Martin Histoire Patrimoine et Territoire
avec le concours de la municipalité.

Salle de la Martinoise. Place du 19-Mars-1962

Renseignements au 06 81 22 18 68



L'année 2022, qui est loin d'être terminée, est remarquable sinon inquiétante.

Sur le plan géopolitique, la guerre en Ukraine (opération spéciale selon les autorités russes) avec ses multiples dommages directs ou collatéraux nous replonge dans une angoissante situation d'incertitude. Sans commune mesure avec ce que subissent quotidiennement les ukrainiens, cette guerre, qui perturbe gravement nos marchés alimentaires, énergétiques et financiers, affecte gravement les ménages et risque d'alimenter les tensions sociales déjà élevées. Si, pour contrer l'inflation et protéger le pouvoir d'achat des fonctionnaires, la décision de l'État de revaloriser leur point d'indice est une mesure juste (le point d'indice est gelé depuis 2010), elle risque, sauf mesures de compensation adaptées, de fragiliser l'équilibre budgétaire de notre commune.

Si l'ensemble de l'éclairage public de notre commune est d'ores et déjà converti aux LED, pour autant nous ne renonçons pas à nos projets d'investissement indispensables pour les Saint-Martinois : les travaux d'extensions du restaurant de l'école élémentaire et du centre de loisirs, l'achat de matériels électroportatifs plus silencieux et plus respectueux de l'environnement pour l'entretien des espaces verts et des voiries (souffleurs, taille-bordure, etc.) pour ne citer que les principaux.

Cependant, nous maintenons notre engagement de ne pas user du levier fiscal par une hausse des impôts pour augmenter les recettes de la commune pour l'exercice 2022-2023. Pour assurer le financement de nos projets, nous continuerons de solliciter des aides auprès des principaux acteurs publics : l'État, le Conseil régional et le Conseil départemental, le PNR, la CAF et même l'Union européenne.

Sur le plan sanitaire, si l'allègement des mesures sanitaires, total depuis cet été, permet à nouveau de se réunir et de recréer du lien par des moments de convivialité (repas des Anciens, sorties familles au marché de Noël de Reims, etc.), la prudence reste de mise car le covid-19 n'a pas été éradiqué (la 8ème vague est déjà annoncée) et la grippe ne devrait pas tarder à sévir. Aussi, il serait avisé de demander conseil à son médecin traitant pour une éventuelle vaccination.

Le changement climatique, avec des périodes de canicules et d'épisodes pluvieux intenses qui se succèdent sur des temps de plus en plus courts, est aujourd'hui difficile à nier.

Pour amoindrir les conséquences de ces épisodes climatiques extrêmes, nous conservons les aides destinées aux particuliers pour l'équipement de récupérateurs d'eaux pluviales notamment. En ce qui concerne l'espace public, nous accélérons notre programme de végétalisation. Notre objectif est double : à chaque fois que cela est possible, techniquement et économiquement, réduire l'imperméabilisation des sols sur l'espace public et favoriser les zones d'ombres. Cela se traduira par la plantation d'arbres dans les espaces accueillant du public. Le choix des essences d'arbres et des lieux d'implantation continuera de se faire en concertation avec les principaux occupants des lieux, c'est-à-dire les enseignants pour les cours d'écoles et les animateurs pour le Squat des Ados.

En espérant pouvoir vous montrer prochainement les projets en cours, je m'associe à l'ensemble de l'équipe municipale pour vous souhaiter un automne plus serein.

Thierry PICHERY
Maire de Saint-Martin-du-Tertre

Extension du Centre de loisirs

La ville a obtenu, auprès de l'État, une subvention supplémentaire de 120 872 €. Celle-ci s'ajoute aux deux aides déjà acquises : l'une auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise (147 315,20 €) et l'autre auprès du Conseil départemental du Val d'Oise (108 320 €). C'est une excellente nouvelle !

Cependant, le marché de travaux, lancé au printemps 2022, a été déclaré infructueux par la ville. Dans un contexte difficile, marqué par de fortes tensions économiques et géopolitiques, les prix proposés par les entreprises étaient très supérieurs à l'estimation de la maîtrise d'œuvre. Il a donc été décidé de relancer, en octobre 2022, une nouvelle consultation des entreprises.

Le programme des travaux du centre de loisirs n'est pas remis en cause, seul le calendrier de réalisation sera décalé de quelques mois. Ainsi, nous pouvons espérer bénéficier, pour 2023, du nouveau centre de loisirs à un prix plus raisonnable.



Le centre de loisirs : photomontage

Nous tenons à rappeler que notre projet est de créer une extension d'environ 186 m². Celle-ci permettra d'offrir un espace différencié pour l'accueil des enfants selon leur tranche d'âge (3-6 ans et 6-12 ans) et, ainsi, pouvoir satisfaire une forte demande d'inscriptions au centre de Loisirs, notamment pour les enfants à partir de trois ans.

Ce projet d'extension permettra d'offrir environ 40 places supplémentaires avec la création de 2 salles d'activités, d'un atelier et d'un bureau de direction. Ceci avec une modification marginale de la structure existante qui permettra de différencier les enfants selon leur âge, en offrant des espaces bien adaptés à leurs besoins et leurs centres d'intérêts.



Ce projet respectera le cadre existant et son lieu de vie d'implantation, dans une harmonisation intérieure comme extérieure en respectant l'environnement boisé qui borde la structure.

De plus, cet équipement, construit il y a maintenant plus de quinze ans, commence à vieillir et nécessite une rénovation. Il nécessite également une réorganisation afin de mieux répondre aux besoins actuels. Enfin, nous en profiterons aussi pour réaliser une remise aux normes, celles-ci ayant évoluées depuis la création du bâtiment.

Extension du restaurant

L'extension du restaurant de l'école élémentaire reste une priorité pour l'équipe municipale.

Notre commune a obtenu, en septembre 2022, les subventions demandées auprès du Conseil Régional¹. Nous prévoyons un démarrage des travaux pour 2023.



¹ Au titre du contrat d'aménagement régional donnant droit à 70% de subventions

Fête de la musique

Le 25 juin 2022, la fête de la musique, qui se déroule habituellement sur l'espace San Marcello, a été transférée à la Martinoise pour cause d'intempéries. Cela n'a pourtant pas découragé les Saint-Martinoises et les Saint-Martinois qui se sont déplacés nombreux pour assister aux concerts des groupes the Goose, Millénium et Phenix, à une démo SBK dans une ambiance festive et conviviale. Le DJ Joan Chauffeur Privé a maintenu cette ambiance jusqu'au milieu de la nuit.



Cette affluence, exceptionnelle compte tenu des conditions météorologiques, a surpris l'association SMA qui s'occupait de la buvette. En fin de soirée, celle-ci, qui n'avait pas anticipé une telle participation, s'est retrouvée en rupture de stock sur plusieurs produits (frites et boissons). Quel succès !



Le groupe les Gooses en pleine action

Match amical entre pompiers et gendarmes

Le vendredi 8 juillet 2022, au stade Raymond Fosset de Saint-Martin-du-Tertre, les pompiers de Viarmes et les gendarmes d'Asnières-sur-Oise, qui ont souvent l'occasion de travailler ensemble pour assurer notre sécurité, se sont affrontés en match amical. Le match s'est conclu sur un 4-4 !

En attendant le match retour, les deux équipes ont fêté la 3ème mi-temps autour d'un barbecue dans une ambiance conviviale.



Sous le regard bienveillant d'un joueur, le maire lance le coup d'envoi !



Adhésion de notre commune au PNR

La cérémonie d'inauguration d'un panneau du PNR (Parc Naturel Régional Oise-Pays de France), marquant l'adhésion de la commune de Saint-Martin-du-Tertre au PNR a eu lieu le samedi 26 mars 2022. Cette cérémonie a été suivie du verre de l'amitié au Stade Raymond Fosset, avenue de Franconville, en présence du président de l'ASC Belloy-Saint-Martin, Mr Thierry LE-SAFFRE, du maire de Saint-Martin Mr Thierry PICHÉRY, des élus et du président du PNR, Mr. Patrice MAR-CHAND (à gauche sur la photo).

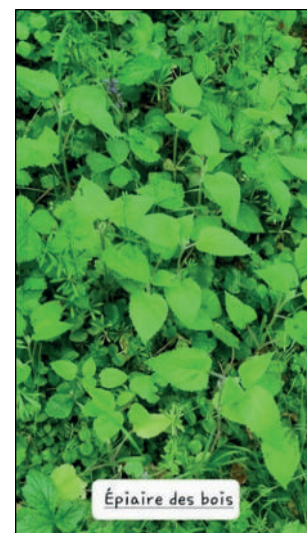


Le PNR intervient dans de nombreux domaines de compétences tels que la rénovation du patrimoine historique et naturel, l'amélioration urbaine, le tourisme et l'agriculture. Les représentants des diverses commissions réalisent des expertises pour l'amélioration de notre environnement ainsi que des aides techniques et financières pour de nombreux projets des 25 communes du Val-d'Oise et des 45 communes de l'Oise.

Animation botanique au Vivray



Isabelle HUNAULT est venue apporter ses connaissances de botaniste au Vivray le dimanche 15 mai 2022. Ce fut un agréable après-midi instructif et ensoleillé autour d'une petite assemblée qui a goûté, senti et touché une variété de plantes sauvages qu'Isabelle nomme « les sauvageonnes ». Chacun était attentif et curieux de découvrir les nombreux bienfaits des plantes curatives et/ou gustatives que renferme l'espace naturel. La Reine-des-Prés peut aussi bien remplacer l'aspirine, les feuilles et les fleurs ayant des propriétés antidouleur. L'Épiaire des Bois a des feuilles qui, avant la floraison, peuvent être utilisées en cuisine pour une sauce à la saveur de cèpe. La tige de la Grande Berce peut être désaltérante, mais le Saut de Salomon est une plante très toxique.



Notre environnement (suite)

Participation de Saint-Martin-du-Tertre à la journée communautaire de l'environnement



La journée communautaire de l'environnement s'est déroulée le samedi 21 mai au Domaine de la Motte à Luzarches, siège de la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France. Une dizaine de communes ont participé à cette deuxième journée de l'environnement. Les enfants avec leurs familles ou les écoles et les centres de loisirs ont réalisé de superbes nichoirs à oiseaux ou hôtels à insectes. De nombreux stands étaient présents répondant aux intérêts de notre environnement : Tri-Or, Sigidurs, le PNR, La Fresque du Climat, l'association Les jardins d'Alain de Baillet-en-France, API Services guêpes et frelons avec la vente de miel, Chaîne de Vies, l'Association Chlorophylle de Luzarches comment jardiner autrement, les moutons de la Bergerie de l'Ysieux qui ont pu profiter de la verdure du domaine et l'Office de tourisme communautaire. Pour la restauration des visiteurs, deux Food trucks ont été invités dont « Le Potager régal » qui a proposé une cuisine végétarienne et Good Street Food pour les amateurs de viande... Trois stands de la commune de Saint-Martin étaient présents à cet événement : l'association « Les Jardins des 5 Sous » pour la présentation de l'association, « Le Rucher du Vivray » avec



Nichoir réalisé par un jeune Saint-Martinois

son essaim d'abeilles et le stand « Les petits compagnons de nos jardins » animé par des élus membres de l'association SMA (Saint-Martin Animation) pour proposer aux enfants de réaliser des papillons, des oiseaux, des coccinelles ou des escargots en modelage et papier découpé. De nombreux enfants y ont participé en attendant les résultats du concours des nichoirs à oiseaux et des hôtels à insectes prévu à 16h. Les prix ont été remis par le Président Patrice ROBIN et le Vice-président Jean-Marie

BONTEMPS. Pour récompenser les gagnants, Truffaut et Gamm Vert ont offert aux enfants des bons d'achat, des jeux éducatifs sur les thèmes de la nature, les serres de Belloy ont donné des fleurs à planter et Sherwood Parc 6 invitations. À notre grand regret, un seul enfant de l'école élémentaire de Saint-Martin-du-Tertre a participé au concours. Félicitations à Baptiste DUPAS pour la réalisation d'un nichoir à oiseaux que nous avons exposé à l'accueil de la mairie. Ci-contre, le nichoir à oiseaux réalisé par un jeune Saint-Martinois et son grand-père. Ci-dessous quelques réalisations de nichoirs à oiseaux et hôtels à insectes récompensés par le public et/ou le jury. Un lancer de pigeons a clôturé cette journée.



La municipalité fait appel aux habitants et enfants pour participer à des ateliers de fabrication de nichoirs, de mangeoires à oiseaux et d'hôtels à insectes qui pourront être installés sur la commune. Les oiseaux pourront ainsi y avoir de la nourriture l'hiver et faire leurs nids au printemps, tout comme les insectes pourront y déposer leurs larves pour permettre la pérennité des pollinisateurs.

Fleurissement écoresponsable

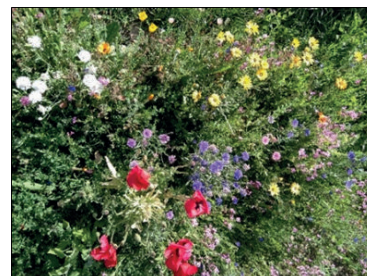
Plantes annuelles

Une plante annuelle ne vit qu'une seule année. Elle fait tout son cycle de croissance en un an : elle est semée au printemps, pousse et fait ses fleurs durant la saison. Le plant de l'année et les racines meurent à la fin de l'été. La plante annuelle nécessite donc en général l'intervention du jardinier pour pouvoir pousser dans notre jardin chaque printemps.

Si, en théorie, le jardinier peut récupérer les graines pour reproduire la même variété de plantes chaque année, dans la réalité, les variétés proposées dans les commerces sont stériles, car toutes issues d'hybridation et modifiées génétiquement pour en améliorer l'aspect. Au final, les plantes vendues ne font plus de graine.

Il faut admettre que l'avantage des annuelles, c'est de fleurir abondamment.

Mais lorsque l'on a une logique d'implantation sur des parterres entiers et des ronds-points, quelques centaines de m², c'est différent. Il faut passer chaque année chez l'horticulteur et, pour une commune comme Saint-Martin-du-Tertre, y dépenser plusieurs milliers d'euros.



Plantes vivaces

Contrairement aux plantes annuelles, une plante vivace est une plante capable de vivre plusieurs années consécutives. Certaines vivaces à feuillage persistant restent présentes au jardin toute l'année ; d'autres perdent leurs feuilles en automne et deviennent invisibles en hiver, mais leurs racines subsistent sous la terre et leur permettent de repartir au printemps suivant.

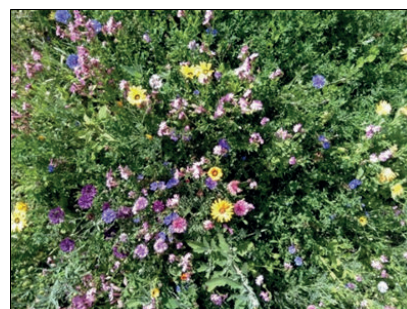
De plus, ces plantes demandent, en général et sur le long terme, bien moins de soin que les plantes annuelles. Seules les jeunes pousses ont besoin parfois d'un peu de suivi. Donc, sur le long terme, les vivaces seront privilégiées.

Quant au choix des couleurs et des périodes de floraison, ces plantes fleurissent beaucoup et le choix est vaste.

En conclusion : si on raisonne développement durable, effet naturel et pérennité, alors il faut opter pour des vivaces !

À Saint-Martin-du-Tertre, au-delà de l'effet décoratif des parterres de fleurs, nous avons voulu végétaliser des zones en friche.

Notre choix floral s'est porté sur une variété de fleurs mellifères pour permettre aux insectes pollinisateurs de se développer et favoriser la chaîne du vivant. Ainsi, la municipalité répond aux nouvelles orientations environnementales dans le but essentiel de respecter notre biodiversité.



Jeux d'extérieur

Sur les 3 années à venir, nous avons prévu un budget de 80 000€ TTC pour la création et la rénovation de jeux d'extérieur pour nos plus jeunes.

Le jeu situé dans l'espace Gavroche, près de l'école maternelle Pauline Kergomard, retiré en septembre 2020 pour des raisons de sécurité, a été remplacé en juillet 2021.

Le grand toboggan bleu de l'espace San Marcello sera remplacé début octobre 2022.

Le jeu représenté ci-contre a été installé près des Fontenelles fin septembre 2022. Ce jeu a été choisi fin juin 2022, parmi 3 propositions, par des résidents du lotissement les Fontenelles.

Pour 2023, nous envisageons l'installation d'un nouveau jeu en haut de la rue Serret près de l'entrée de la rue des Bruyères.



Travaux de sécurisation

Auberge de Carnelle :

Après avoir sécurisé le passage situé entre le 37 et le 41 de la rue du Lieutenant Baude, l'équipe municipale envisage la démolition du bâtiment sis au 41.

Pour cela, le 7 avril 2022, le conseil municipal a pris la délibération n°2022-56 autorisant le maire à réaliser les démarches nécessaires pour déposer le permis de démolir de l'ancienne Auberge de Carnelle. Celui-ci a été obtenu en août 2022.

La destination de l'espace ainsi dégagé n'est pas encore décidée.



Bâtiments municipaux :

Des négociations sont en cours avec un prestataire pour le contrôle des organes de sécurité des bâtiments communaux (BAES et dispositif de désenfumage).

Le renouvellement du contrat pour le contrôle et la maintenance des extincteurs est en cours.

Lavoir du Vivray

Certaines parties de la toiture du lavoir du Vivray menaçant de tomber, une signalétique en interdisant l'accès a été mise en place (photo ci-contre). Un dossier de subvention a été déposé en vue de sa réhabilitation.



Du côté de nos écoles

Après 2 années de disette causée par la crise sanitaire liée à la Covid et malgré les complications administratives dues à l'annulation des élections municipales de juin 2020², les enfants de CM1 et CM2 ont enfin pu partir en classe de neige. À titre exceptionnel, le financement n'a pas été assuré par la Caisse des écoles, mais par la mairie.



Classes de neige 2022 : près de 200 participants (enfants & parents) à la réunion bilan !

Le 10 juin 2022, le conseil municipal a offert une calculette à tous les enfants de CM2 qui entrent au Collège. Cette calculette a été remise aux enfants lors d'une petite cérémonie à l'école. Celle-ci a été suivie d'un moment de convivialité.

Cette année encore, « La Ligue contre le Cancer » a offert aux enfants de CM1 et CM2 un agenda.

Les petits de la Maternelle ont pu applaudir un spectacle, choisi par les enseignantes, dans le cadre du projet d'école de cette année.

Le 9 juin 2022, les élèves de l'école élémentaire ont pu assister à la pièce « Le mystérieux murmure du papier » par la Compagnie Les Accordéuses. Ce spectacle, offert par la C3PF, a permis aux enfants de plonger ensemble au cœur d'un livre fascinant qui prend vie sur scène.

Rénovation de la cour de l'école élémentaire

Le bâtiment et sa cour, orientés plein sud, sont particulièrement sensibles aux périodes de canicule et d'épisodes pluvieux intenses, conséquences du dérèglement climatique.

La solution est donc double, réduire, là où c'est possible :

- la production de chaleur en favorisant les zones d'ombres,
- l'imperméabilisation des sols, dont l'étanchéité prive la végétation d'un arrosage naturel et gratuit, sature les réseaux de collecte et fragilise les dispositifs d'assainissement.

Ce projet, soutenu par le PNR, fait l'objet d'une étude en concertation avec les enseignants et les élèves.

À ce jour, les principales attentes, formulées dans le cadre de réunions, sont :

- la création de zones ombragées (préau, pergola, arbres), d'un amphithéâtre et d'un mur d'escalade,
- l'aménagement d'un coin calme équipé de bancs, tables, chaises, boîte à livres,
- l'aménagement d'un coin voitures, bac à sable, toboggan, panneaux de basket...

Cette étude a montré les capacités de la cour d'école à évoluer vertueusement en termes d'environnement (eau pluviale, végétal, régulation thermique, biodiversité...) pour construire un cadre de vie scolaire plus agréable.

² Impossibilité de contracter avec le prestataire Cap Monde faute d'équipe municipale en place.

Budget primitif 2022 et finances locales

Le budget de la ville a été voté le 12 avril 2022. Celui-ci prévoit de nombreux investissements comme l'extension du restaurant scolaire de l'école élémentaire et du centre de loisirs, la démolition de l'auberge de Carnelle rue du Lieutenant Baude et la création d'une aire de jeu à Fontenelle pour ne citer que les principaux projets.

Pour ce faire, la commune a dû contracter un emprunt de 900 000 € sur 15 ans du fait du peu de marge de manœuvre laissé par les budgets antérieurs et la régularisation du déficit de 2019 (mandature précédente) dû à l'inscription d'une somme en recette de 266 000 € jamais réalisée.

Enfin, nous avons décidé de maintenir les taxes aux mêmes taux que ceux de 2020 et 2021.

Nuit des musées

L'association *Saint Martin Histoire Patrimoine Territoire* a organisé, le 14 mai 2022, la visite de la Tour du Guet dans le cadre de la *Nuit des Musées*. Un franc succès, 92 visiteurs ont apprécié l'histoire de la télégraphie Chappe, et admiré le paysage depuis le belvédère, y compris en nocturne par une belle soirée printanière.

Tony Charlery, un auteur du terroir

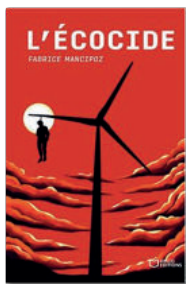


Tony CHARLERY est le benjamin d'une fratrie de cinq enfants. L'effervescence d'un quartier cosmopolite berce sa jeunesse. Il se passionne pour le basket, contrairement à l'école qui peine à retenir son attention. Néanmoins, sans le savoir, ses professeurs de français lui transmettent le goût de l'écriture. À la fin des années 80, c'est en s'inspirant du rap qu'il couche ses premières rimes sur le papier. Il poursuit l'écriture en entamant une romance épistolaire avec celle qui est aujourd'hui sa femme. D'ailleurs, ce couple partage aussi la scène de la salle Aragon, le mercredi soir, pour des cours de Zumba qui transpirent la bonne humeur, au travers de leur association T.E.A.M.Z (Tony Et Ana Make Zumba).

En 2009, il participe à un concours d'écriture dans le Val-d'Oise, où il se hisse à la troisième place. Passionné par les affaires criminelles, il donne vie à son premier roman, VIDAR, sorti aux éditions Baudelaire.

Cet auteur du terroir vous dédicacera, avec grand plaisir, son ouvrage au Salon du Livre du 16 octobre 2022.

Fabrice Mancipoz, une plume Saint-Martinoise



Fabrice MANCIPOZ est âgé de 43 ans. Il a été professeur des écoles pendant 17 ans en Seine-Saint-Denis, dont 12 à Aubervilliers. Il enseigne depuis peu à l'école élémentaire de Saint-Martin-du-Tertre. Il a écrit un premier roman : À tous ceux qui meurent assis.

Sa dernière œuvre, «L'écocide» est un roman d'anticipation qui se déroule en 2056. Il y est question d'un gouvernement écologique mondial qui, pour pallier l'urgence de la situation, s'est mis en place pour peu à peu se transformer en une dictature. Grâce à l'action de l'armée écologique et de lois liberticides, l'humanité est sauvée. La grande partie des êtres humains encore vivants reste cloîtrée chez elle jusqu'à ce qu'un événement imprévisible fasse vaciller l'ensemble du système.



**J'ai des objets
encombrants...**



3 possibilités s'offrent à moi :

**Je les réutilise, les répare,
les vends ou les donne :**

- dans mon entourage,
- à une association,
- en dépôt vente, brocante ou sur Internet,
- dans un "repair café".

Je les porte en déchetterie




à Champagne sur Oise ou à Viarmes
et je les trie sur place.

Je fais appel au service de collecte.

**Je remplis le formulaire sur <https://trior.collecte-encombrants.fr>
ou je téléphone **N° Vert 0800 089 095****


Horaires du standard : lundi au vendredi 8h - 12h / 13h30 - 17h

- Je précise la nature et le volume de mes «monstres». Je peux présenter **3 m³ au maximum**, ce qui équivaut à la capacité d'un petit utilitaire type ludospace. 
- Je conviens d'un rendez-vous dans les 15 jours avec le service de collecte, **du lundi au samedi entre 7h et 19h**.
- On m'indique la tranche horaire du passage.

**Le jour convenu, une heure avant son passage,
le service de collecte m'appelle ou m'envoie un SMS.**

**Je sors alors mes "monstres" sur le trottoir
devant mon habitation ou au point de regroupement convenu
et je suis présent au moment de la collecte.**

Et après ?...

Le camion conduit mes "monstres" jusqu'au hall de tri du site de Champagne-sur-Oise où ils sont **triés dans différentes bennes pour être recyclés ou valorisés.** 

Et pour les collectifs ?


Pour les immeubles ou résidences de plus de 50 logements :

La collecte est organisée un jour fixe par mois, par commune.
Se renseigner auprès du gardien ou du gestionnaire sur le jour fixé.

Pour les immeubles ou résidences de moins de 50 logements, 3 possibilités :

- Chaque résident peut prendre rendez-vous selon ses besoins.
- Plusieurs résidents peuvent s'accorder pour fixer un **rendez-vous groupé**.
- Le **représentant du collectif** peut organiser un rendez-vous groupé pour plusieurs logements dans la limite de 10 m³.

Pour les lotissements de maisons individuelles, fermés ou non :

La collecte est organisée sur rendez-vous de façon individuelle. 

*Volume maxi : 3m³
Longueur maxi : 2m
Largeur maxi :
1,50m
Poids maximum
par objet : 75 kg
Branchages en fagots
(lien biodégradable).
Meubles démontés ou
non.*

Les agents
m'aideront-ils
à déplacer mes
"monstres" depuis
mon logement ?
Non.

Combien de
rendez-vous
puis-je prendre
dans l'année ?
**12,
1 par mois
maximum.**

J'ai des encombrants
en plus à sortir
depuis ma prise de
rendez-vous, que faire ?
**Je rappelle le numéro vert
pour le préciser.**

Un voisin peut-il être
présent à ma place lors
de la collecte ?
Oui, il faut le préciser
lors de la prise de RdV.

Le collecteur
se déplace-t-il
pour un
petit volume ?
Oui.

Si je ne suis pas là au moment du
passage du camion, que se passe-t-il ?
Le collecteur me laisse un avis de
passage et ne prend pas mes "monstres".
Je rappelle le numéro vert pour
prendre un nouveau rendez-vous.

Ces déchets ne sont pas collectés... ils doivent être apportés en déchetterie :



Les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE).



Les déchets en verre : fenêtre et porte fenêtre, aquarium, miroir, vitre...



Les piles et tous les types de batteries (téléphones, voitures...).



Les pneus de voitures déjantés, propres et secs.



Les déchets issus du bâtiment : gravats, terre, parpaings...



Les déchets dangereux spécifiques : solvants, pots de peinture, produits chimiques...



Les déchets médicaux : médicaments (dépôt possible en pharmacie), radiographies.



Les souches et les troncs d'arbres.

Ces déchets sont totalement interdits :



Les extincteurs. **S'adresser à un vendeur spécialisé.**



Les bouteilles de gaz.



Les pièces détachées automobiles (sauf les batteries et les pneus).



Les plaques de fibrociment ou autre composant contenant de l'amiante.



S'adresser à un vendeur spécialisé, à une casse automobile ou à un ferrailleur. **Contactez la REP de Claye Souilly (VEOLIA) au 01 60 27 08 22.**

Les déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) : les aiguilles et les seringues sont interdits dans tout type de bac et doivent être stockés dans une boîte spécifique.

A apporter en pharmacie.

L' action sociale à Saint-Martin-du-Tertre

Depuis le 23 janvier 2022, le CCAS a pu de nouveau fonctionner normalement.

Arbres des naissances



Après deux années sans la traditionnelle plantation de l'arbre des naissances pour cause de restrictions sanitaires, initiée par madame Irène DOMY en 1995, nos jeunes enfants nés en 2020 et 2021 se sont retrouvés le 26 mars 2022 à l'espace Gavroche autour de leurs arbres.

Mamans, papas et bébés, pelle à la main pour cette cérémonie joyeuse organisée par le CCAS de la commune, ont planté les 26^{ème} et 27^{ème} arbres qui grandiront en même temps que nos jeunes pousses.

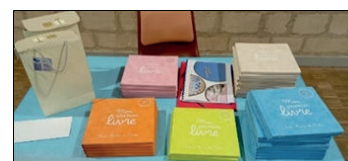
Anniversaire de nos aînés

Évènement instauré en 2020 pour les 80, 85, 90, 95, 100 ans, 8 anniversaires ont été fêtés depuis le début de cette année, le CCAS offrant à chacun un joli bouquet fleuri.



Naissances

12 petits bouts de choux sont venus enrichir la population Saint-Martinoise depuis le début de l'année. Chacun a reçu son doudou. Encore félicitations aux parents !



Sortie à Amiens

Attendue depuis 2 années par nos aînés, la traditionnelle sortie s'est déroulée le mercredi 15 juin 2022. Après une visite guidée de la cathédrale d'Amiens (photo ci-contre), nos 50 anciens ont déjeuné sur le restaurant flottant « Picardie ». Ce déjeuner a été suivi par la visite en barque des hortillonages.

Une journée appréciée par tous !

Journée à la mer

Comme l'an passé, le CCAS a organisé le 9 juillet 2022 la journée à la mer au Tréport (photo ci-contre). Ce fut un moment de convivialité apprécié par les Saint-Martinois.



Plan canicule

Début juin, l'inscription au plan canicule 2022 a été lancée, **notamment** pour les personnes de 70 ans et plus. Ce dispositif permet d'avoir un contact régulier avec le CCAS et ses bénévoles, d'apporter, en cas de canicule, des solutions comme le portage d'eau fraîche ou la mise à disposition d'un local tempéré.

Le CCAS est aussi à votre écoute pour l'action sociale, le logement et la mise en relation avec les institutions (MDPH, CIAS, téléassistance, et son minibus itinérant...).

³ Adresse courriel : ccasmairiesaintmartindutertre@gmail.com

Hommage à Miguel Angel Estrella

En 2001, l'Association *Le Tertre Martin des Arts* et Emilio Garcia GIRALT (compagnon d'Hélène MINART), lors de la disparition de celle-ci, ont imaginé de lui rendre hommage en sollicitant le pianiste franco-argentin Miguel Angel ESTRELLA, ami d'Emilio de longue date. Miguel accepta de suite.

Un concert a été organisé à la Salle la Martinoise ; près de 300 personnes y ont assisté. Une véritable ovation salua la fin de ce concert.

L'Association *Le Tertre Martin des Arts* a ensuite organisé la venue de l'Orchestre pour la Paix, dans le Dojo de Saint-Martin en présence du préfet et du député. Cet orchestre créé par Miguel Angel ESTRELLA est composé de 44 musiciens chrétiens d'Orient, juifs et arabes.

Le concert a été suivi d'un débat entre un responsable juif du *Forum International Pour la Paix* et une journaliste palestinienne.

Militant infatigable de la Paix Miguel Angel ESTRELLA consacra sa vie à apporter la musique aux plus déshérités (bidonvilles, quartiers en difficulté, les Mères de la place de Mai à Buenos Aires). Il fut ambassadeur de bonne volonté auprès de l'UNESCO, puis ambassadeur de l'Argentine auprès de l'UNESCO et directeur de la Maison de l'Argentine à la Cité Universitaire de Paris.



Dernière minute

Présence des forces de l'ordre renforcée sur notre commune



Le 23 juin 2022, les maires de 9 communes (Asnières-sur-Oise, Belloy-en-France, Chaumontel, Luzarches, Saint-Martin-du-Tertre, Seugy, Viarmes, Villaines-sous-Bois, Villiers-le-Sec) ont signé une convention pour **renouveler** la mise en commun des agents de la police municipale de Viarmes et de leurs équipements (radar, etc.). Ces agents mis à disposition seront territorialement compétents sur l'ensemble des territoires des communes signataires de la convention. Pendant l'exercice de leurs fonctions sur le territoire d'une commune, ils seront placés sous l'autorité du maire de ladite commune. En disposant pour 2022 d'un crédit de 200 heures d'un équipage de 2 agents, notre commune pourra continuer à renforcer la présence des forces de l'ordre sur notre territoire.

Nouveau report de la fermeture de l'hôpital de Carnelle

La fermeture de l'hôpital de Carnelle est de nouveau reportée d'un an, soit à la fin de 2023.

Prochains rendez-vous en 2022

- Dimanche 16 octobre : Salon du Livre à la Martinoise
- Vendredi 11 novembre : Commémoration de la signature de l'Armistice de la 1^{ère} guerre mondiale
- Samedi 26 novembre : bourse aux vêtements et aux jouets à la Martinoise
- 2 et 3 décembre : Téléthon
- Samedi 10 décembre : repas des Anciens
- Samedi 10 décembre : Colis de Noël
- Dimanche 18 décembre : Marché de Noël

Roger Dufour, maire honoraire de Saint-Martin

Né à Saint-Martin-du-Tertre le 11 avril 1940, Mr Roger DUFOUR a été élu au conseil municipal de Saint-Martin-du-Tertre pour la 1^{ère} fois le 21 mars 1971. Il est devenu maire lors des élections municipales de 1995 et a exercé ce mandat sans discontinuer pendant 19 ans. Pendant ces années, il a représenté la commune dans de nombreux syndicats intercommunaux et a également été vice-président de la communauté de communes.

Ce n'est qu'en 2014, après 43 ans passés au service de sa commune, que Mr Roger DUFOUR a pris sa retraite politique.

Nous lui devons notamment :

- La nouvelle école maternelle avec sa microcrèche.
- Les ateliers municipaux et le dojo.
- La réhabilitation de l'école élémentaire.
- La rénovation du petit château rue de Viarmes.
- La nouvelle route d'accès depuis la D 909, parfois appelée avenue de Franconville.
- L'enfouissement des lignes électriques des rues de Viarmes, lieutenant Baude, Gabriel Péri, Roger Renard, de la partie haute de la rue Roger Salengro et de l'allée de la Fontaine au Roy.
- La création des vestiaires et tribunes du terrain de football et d'un local pour la jeunesse.
- L'attribution du nom « Place du 19 mars 1962 » à l'espace situé devant la Martinoise.



À partir de la gauche, messieurs G. VUILLETET (député), D. DOBO-SCHOENENBERG (sous-préfet), T. PICHERY (maire) et Roger DUFOUR (maire honoraire).



À la fin de ses mandats, Roger DUFOUR a fait progresser le logement social jusqu'à 22% : grâce au Clos de la Ferme (40 logements), aux Fontenelles (50 logements), à la résidence du Télégraphe (12 logements) et enfin les Cordonniers avec 7 logements communaux destinés aux personnes à mobilité réduite ou de plus de 75 ans, cas unique dans le Val-d'Oise pour une commune de notre strate.

Ce parcours exemplaire d'élus communaux s'est traduit en 2015 par un arrêté préfectoral lui octroyant la qualité de maire honoraire. Pour des raisons qu'il nous semble inopportun d'évoquer dans ce bulletin, il a fallu attendre ce samedi 2 juillet 2022 pour pouvoir convier messieurs Guillaume VUILLETET (député) et Denis DOBO-SCHONENBERG (sous-préfet de Sarcelles), que nous remercions de leurs présences, pour lui remettre en mains propres l'écharpe de maire honoraire.

Nous remercions également les maires, adjoints, élus de Saint-Martin-du-Tertre et des communes voisines, les Saint-Martinoises et Saint-Martinois qui ont participé nombreux à cette cérémonie.

Place Louis Désenclos

Cette place, lieu historique et emblématique de notre cœur de village, a été dénommée par le Conseil municipal le 3 avril 2004, «place LOUIS DÉSENCLOS», pour rendre hommage au maire éponyme de Saint-Martin-du-Tertre.

Louis Désenclos a été maire pendant 40 ans, de 1945 à 1947, puis de 1959 à 1995. Cette mandature a notamment été marquée par la création de la salle des fêtes, La Martinoise.

Le réaménagement de cette place a été rendu possible grâce au soutien des services de l'État qui s'est traduit par l'octroi d'une subvention de 30% du montant des travaux. Nous remercions tout particulièrement monsieur Denis DOBO-SCHONENBERG, Sous-préfet de Sarcelles, pour le soutien apporté à la ville de Saint-Martin-du-Tertre.

La maîtrise d'œuvre a été confiée en grande partie à l'atelier A CIEL OUVERT.

Les travaux ont été réalisés par les sociétés TERSEN ETABLISSEMENT PICHETA, ID VERDE et la société SUEZ pour la partie assainissement.



Les travaux de réaménagement de la place Louis Désenclos ont permis :

- La réfection complète des matériaux de surface, pour remplacer l'ancien enrobé par des pavés de récupération provenant de notre région.
- La création d'un espace vert supplémentaire, permettant de favoriser l'infiltration des eaux pluviales et de donner à cette place un aspect moins minéral.
- La mise aux normes des réseaux enterrés, notamment l'eau pluviale qui était raccordée au réseau d'eaux usées.
- L'amélioration de l'accès aux personnes à mobilité réduite, par la création d'une rampe aux normes et d'un cheminement.



G. VUILLETET / D. DOBO-SCHOENENBERG

Une attention particulière a été portée sur les critères environnementaux :

Le choix des matériaux et de plantes vivaces prendront, certes, plus de temps à se développer que des plantes annuelles, mais celles-ci auront un caractère plus durable et plus respectueux de l'environnement. Les arbres, des Chitalpas de Tashkent⁴, fleurissent en été. Il y a également des fougères, des géraniums vivaces, des iris, des sesléries bleues, des jacinthes des bois ainsi que des rosiers. Afin de maintenir le lien entre l'ancienne et la nouvelle place, nous avons décidé de conserver 3 tilleuls.

En espérant que cet équipement rénové plaira aux habitants et usagers, nous réfléchissons pour offrir d'autres aménagements supplémentaires pour améliorer encore le cadre de vie de cette place LOUIS DÉSENCLOS.

⁴ Cet arbre, créé dans un laboratoire en Ouzbékistan, peut atteindre jusqu'à 10 m de hauteur pour un étalement de 7 m

Le Squat Ados en séjour de vacances à la mer. . .

Des vacances TIP TOP aux dires des jeunes et des parents

Après une année scolaire bien chargée, le centre de loisirs SQUAT ADOS a ouvert ses portes durant le mois de juillet autour d'activités récréatives, de sorties à la journée, de soirées thématiques, à visées éducatives et festives, en respectant les objectifs du projet pédagogique.

Dans le respect des préconisations des plans « fortes chaleurs » et « Covid 19 » du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports, l'aventure a commencé le 11 juillet avec le départ en minibus pour un séjour de vacances à la mer jusqu'au 15 juillet. Direction le camping du Crotoy (baie de Somme) avec 16 jeunes filles et garçons qui ont été encadrés par l'équipe pédagogique, Gérald et Fabien. Tous les deux sont fraîchement diplômés du Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur de centre de loisirs.

Le projet a été présenté aux jeunes et leurs parents le 8 juillet en Mairie en présence des animateurs et des élus. La présence des familles à cette réunion a montré tout l'intérêt porté au départ de leurs enfants.

Au programme : des rencontres dans le camping, des visites culturelles avec la découverte du marché local, le karaoké au camping, la baignade à la mer et à la piscine autour de bouées gigantesques, une activité nautique (découverte du catamaran), sans oublier le feu d'artifice du 14 juillet tiré au bord de la plage.

Cette aventure a été suivie 24h/24h par les parents et les jeunes sur les réseaux sociaux. Le 3 septembre, un film de 40 minutes a retracé ce périple qui laissera, à coup sûr, des souvenirs impérissables.

Le SQUAT ADOS a ensuite ouvert ses portes du 18 au 29 juillet, pour proposer des randonnées dans la forêt de Carnelle (Jeu de piste, VTT et course d'orientation), dans cet écrin de verdure aux portes de notre village.

Des sorties au parc Astérix et Sherwood parc, des Olympiades, des soirées Cinéma, favoriseront le mieux vivre ensemble. Un méga couscous festif et convivial, avec la participation des parents et des élus, a clôturé ce mois dynamique et riche en émotions.

Vivement les vacances de la Toussaint pour de nouvelles aventures ! Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, vous pouvez joindre le Pôle Éducation au 01.34.09.15.00.

Nous adressons nos remerciements à la S.D.J.E.S pour l'aide technique et à la CAF pour le soutien financier.



Renforcement du Pôle Éducation

Dans le cadre de la création du Pôle Éducation, Monsieur Philippe DELOI⁵, arrivé au sein des services de la commune depuis le 2 mai 2022, travaille en étroite collaboration avec les élus et en transversalité avec les services de la commune.

L'objectif de l'équipe municipale est de développer son projet d'animation globale du territoire via un Projet Educatif Global de Territoire pour la période 2020 / 2026.

Ses missions prioritaires sont :

- D'agir avec les acteurs du monde éducatif pour une coéducation active et partagée (le centre de loisirs de l'A.C.E.L.V.E.C., les associations participant à l'animation de notre commune, la Fondation John BOST pour favoriser l'intégration des personnes porteuses de handicap, le château de Franconville pour sa dimension festive et culturelle...), sans oublier le service rendu aux habitants.



⁵ Monsieur Philippe DELOI est titulaire d'un diplôme de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS), spécialité animation socio-éducative master I (bac +4). Inscription en parcours Management des Associations master II.

Renforcement du Pôle Éducation (suite)

- De se mettre en conformité avec la réglementation du Code de l'Action Sociale et des Familles (pour exemple : le centre de loisirs Squat Ados et séjour de vacances).
- D'impulser une dynamique avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'intercommunalité dans le cadre du Réseau Petite Enfance, mais aussi la CAF pour la Convention Territoriale Globale.
- De rechercher les subventions, dans le cadre des différents dispositifs contractuels, notamment avec la CAF (Contrat Enfance Jeunesse 2020/2021, la Convention Territoriale Globale 2020/2024), pour les accueils Enfance et Jeunesse, ainsi que le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Val d'Oise.
- D'accompagner les projets d'investissements (extension du centre de loisirs et du restaurant scolaire, création de la Ludothèque), dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional et de l'aide de la CAF.
- D'être un interlocuteur privilégié avec les directrices des écoles Pauline KERGOMARD et LANGEVIN WALLON, de suivre et d'appliquer les décisions de la Caisse des Ecoles.
- De proposer la création d'un véritable espace Citoyen, avec l'élection d'un Conseil Municipal d'enfants en partenariat avec l'école LANGEVIN WALLON et la communauté éducative dans le cadre du projet d'école pour devenir les Citoyens de demain.
- De favoriser l'écoute et la disponibilité auprès des familles
- De répondre aux demandes liées à la Réussite Educative dans sa globalité.

Le trésor caché de Saint Martin

Si vous connaissez sans doute l'IME qui est en centre-ville, vous connaissez sans doute moins le foyer de vie dit Le Verger^o.

Presque en face du Château de Franconville, derrière ses murs de belles pierres se trouve un établissement pour adultes (souvent les enfants de l'IME devenus grands). Vingt-sept résidents sont accompagnés pour des activités de jardinage, de médiations animales, de loisirs créatifs ou projets artistiques.

Avec une volonté de s'ouvrir vers l'extérieur, nous souhaitons faire bénéficier les Saint-Martinois de ce lieu magnifique en vous proposant une activité de groupe : la chorale et des projets de rencontre en duo.

Tous les lundis à 15 heures, nous nous retrouvons pour chanter de la chanson française, c'est ludique, agréable et dynamisant. Nous cherchons dix personnes pour pousser la chansonnette avec nous. Votre présence donnera du coffre à la chorale et permettra à certains résidents, qui chantent peu, de se sentir mieux entourés.

Les répétitions ont lieu au foyer et durent une heure.

Nous souhaitons également vous proposer de créer un duo avec un résident pour lui proposer de faire un jeu, de la tablette, une balade, s'exercer au calcul et sans doute pleins d'autres initiatives dont vous aurez le secret.

Ces ateliers Duo ont pour but de proposer un atelier en un pour un et de proposer de la nouveauté aux résidents. Pris dans une relation nouvelle ils sauront peut-être nous surprendre et montrer de nouvelles aptitudes.

Nous vous proposons des créneaux sur le lundi et mardi matin de 10h à 11h ou 11h à 12h et le soir le jeudi de 17h à 18h. Nous organiserons des réunions d'information et vous proposerons des outils pour mieux comprendre l'autisme. Nous serons bien sûr à vos côtés pour vous aider à mettre en place ces projets et faire un suivi.

N'hésitez pas à nous contacter en demandant Micha STAFFORD (la psychologue), nous nous ferons une joie de vous faire visiter le site et réfléchir à comment vous pouvez apporter votre pierre à l'édifice.

Première répétition le 7 novembre 2022
Plus de renseignements au 06 63 06 19 81

^o C'était auparavant le Verger le l'hôpital, le nom est resté.

Frelons asiatiques et Récupérateur d'eaux pluviales

Les délibérations 2020/043 et 2020/044 du 15 octobre 2020, **toujours d'actualité**, autorisent la commune à prendre en charge 50% des dépenses réalisées pour, respectivement, la destruction des nids de frelons asiatiques (dépense plafonnée à 75 € TTC) et l'acquisition d'un récupérateur d'eau pluviale (dépense plafonnée à 150 € TTC) sur présentation d'une facture acquittée, d'un justificatif de domicile et d'un RIB.



La rubrique de la minorité

Décision anachronique !

Alors que les usagers réclament des services publics aux horaires élargis et mieux adaptés à leur rythme de travail, on les réduit dans notre commune !!!

Le changement des horaires d'ouverture de l'accueil mairie et de l'agence postale depuis le 5 septembre dernier est désolant et rétrograde. Vos 4 élus de l'opposition ont voté contre lors du Conseil Municipal du 29/06/2022. Dès 2014 sous le mandat de M. Féron, une amplitude horaire avait été apportée afin de donner plus de visibilité et de liberté d'actions aux concitoyens pour faciliter leurs démarches administratives. En 2016 avec l'installation de l'agence postale en mairie, les horaires ont été affinés pour

donner un accès élargi aux services administratifs tous les jours de la semaine matin et après-midi, samedi matin compris, aux mêmes heures pour le côté pratique. Aujourd'hui, on revient à l'ancienne méthode sous prétexte de donner plus de temps aux employés pour « traiter les dossiers »! Durant le mandat précédent la solidarité entre les services était de mise et les choses se faisaient en s'aidant les uns les autres. Maintenant on préfère pénaliser les administrés en fermant l'accès à tous les services les mardis après-midi et jeudis matin, le soir à 16h45 ou 17h, au lieu de 17h30 et surtout à se demander si la mairie est ouverte ou fermée!

Cette façon de revenir en arrière fait perdre les acquis bénéfiques apportés. Autrement dit cette décision est contraire à l'intérêt commun.

Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

À compter du 5 septembre 2022, les horaires d'ouverture de la mairie et de l'Agence Postale ont été modifiés comme suit :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	Fermé	9h - 12h	9h - 11h45
14h - 17h	Fermé	14h - 16h45	14h - 16h45	14h - 17h	Fermé

Ce nouveau cadre horaire, en avançant l'ouverture d'une heure (à présent 9h contre 10h précédemment) avec une amplitude horaire d'ouverture hebdomadaire au public augmentée d'une demi-heure, répond à une nouvelle demande de nombreux Saint-Martinois. Désormais, et ce depuis le 5 septembre 2022, l'amplitude d'ouverture hebdomadaire est de 26h15 contre 25h45 auparavant.

Le choix des demi-journées de fermeture au public a été fait sur la base de statistiques (réalisées d'octobre 2020 à avril 2022) de fréquentation par le public de l'accueil de la mairie et de l'Agence Postale.

La réglementation n'empêche pas le civisme

Propreté des trottoirs :

L'arrêté municipal n°2021 /170, relatif à l'entretien des trottoirs, précise notamment que :

- l'accumulation de matières diverses (feuilles, fleurs, etc.) sur les trottoirs peut rendre ceux-ci glissants et constituer un danger pour les passants. Aussi les habitants sont tenus de procéder au nettoyage des trottoirs au droit des immeubles bâtis ou non bâtis dont ils sont propriétaires ou locataires (balayage et désherbage) sans rien laisser sur le trottoir ni sur le caniveau.
- Par temps de neige ou de verglas, les riverains (propriétaires ou locataires) sont tenus de dégager les trottoirs devant les immeubles et habitations.

Nuisances sonores : quels sont les jours et les horaires pendant lesquels les travaux sont autorisés ?

Extraits de l'arrêté municipal n° 2017/205 « Environnement – réglementation contre le bruit » :

Les émissions vocales et musicales émanant des salles polyvalentes ou autres sont autorisées :

- Jusqu'à 22 heures les dimanches, jours fériés et jours ouvrables,
- jusqu'à 24 heures les samedis et veilles de jours fériés.

Sur les voies publiques, les voies privées accessibles au public et dans les lieux publics sont interdits : les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère agressif ou répétitif et notamment ceux produits par les émissions sonores de toute nature, les émissions vocales et musicales, l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore, les deux-roues à moteur non munis d'un dispositif d'échappement silencieux, en bon état de fonctionnement ; les tirs de pétards et autres pièces d'artifice et tous autres engins, objets et dispositifs bruyants.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa 2-1 pourront être accordées lors de circonstances particulières ou exceptionnelles ou par l'exercice de certaines professions. Les demandes de dérogation doivent être réceptionnées par le Maire au moins 15 jours avant les manifestations.

Des dérogations sont accordées de façon permanente :

- Le 31 décembre à partir de 20 heures jusqu'à 7 heures le 1^{er} janvier,
- Les 13 juillet à partir de 20 heures jusqu'à 3 heures le 14 juillet,
- Le jour de la fête de la musique à partir de 20 heures jusqu'à 3 heures le lendemain,
- Les soirs de la fête annuelle de la commune à partir de 20 heures jusqu'à minuit avec musique modérée au-delà de 22 heures.

Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques ne peuvent être effectués, comme le stipule la réglementation préfectorale, que :

- De 08 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30 du lundi au vendredi,
- De 09 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures le samedi,
- De 10 heures à 12 heures le dimanche et les jours fériés.

Respect du Code de la route :

Dans le cadre de la convention de mise à disposition des agents de la police municipale de Viarmes et de leurs équipements, la présence des forces de l'ordre sur le terrain sera renforcée.

La police municipale de Saint-Martin-du-Tertre, qui reste l'acteur incontournable des Saint-Martinoises et Saint-Martinois pour assurer l'ordre public sur notre village, sera ainsi en mesure d'intervenir sur le terrain plus fréquemment et de manière plus efficace.

Le respect des limitations de vitesse ainsi que des sens de circulation (giratoires, etc.) sera notre priorité.

Propreté des résidences collectives

Les bailleurs, mais aussi les locataires doivent maintenant prendre rendez-vous auprès de TriOr pour le ramassage des encombrants. Chaque Saint-Martinois doit être responsable et adopter les bons gestes.

La rubrique associative : Zeste Vitaminé

Muscler sa joie avec l'association Zeste Vitaminé !!

Petit à petit, l'oiseau fait son nid : depuis 4 ans maintenant résonnent les rires d'une joyeuse bande.
Qu'attendez-vous pour la rencontrer ?



Quoi de mieux après une période comme celle que nous venons de vivre ?

En 1939, on riait 19 minutes par jour, 6 minutes en 1983 et moins d'une minute aujourd'hui. Imaginez ces derniers mois...Et pourtant il suffit de 10 minutes de rire en continu pour nous permettre d'envoyer la **DOSE d'hormones du positif** pour nous sentir mieux physiquement et psychologiquement.

Le Yoga du rire aussi appelé Rire sans raison est une **méthode anti-stress, bien-être et santé reconnue scientifiquement**. Inutile d'être sportif ou plein d'humour pour y participer.

Facile et accessible à tous, elle se pratique en groupe et se déroule en trois phases :

- échauffement de la voix et du corps,
- respirations, rires volontaires et jeux qui prêtent à rire suivi d'un fou rire collectif,
- relaxation pour apaiser le corps et repartir détendu.

"La meilleure façon de comprendre ce qu'est le yoga du rire, c'est d'y goûter."

OU et QUAND ?

Un dimanche par mois à 11 h et, à la rentrée de septembre, s'ajoutera un mercredi par mois à 20h7.

Des journées exceptionnelles passées et **à venir** : journée mondiale du rire du 15 mai, journée Rire et Bien-être le dimanche 19 juin (Yoga du Rire, Sonologie...), **séance intergénérationnelle de Noël...**

Renseignements et inscriptions au 06 47 64 23 63 ou zestevitamine@gmail.com.

Nos entreprises ont du talent : Pharmacie Lawniczak



Aurélien et François LAWNICZAK, tous deux docteurs en pharmacie, ont fait leurs études à Amiens et à Lille, respectivement.

Située au cœur de notre village, la pharmacie d'Aurélien et François accueille les Saint-Martinois depuis plus de 13 ans, depuis le 1er février 2009 pour être précis.

Dans leur pharmacie, ouverte tous les jours jusqu'à 20 heures, du lundi au vendredi et fermée le samedi après-midi, nos deux docteurs en pharmacie, épaulés par Coralie et Stéphanie, toutes deux préparatrices en pharmacie, nous prodiguent leurs meilleurs conseils avec bienveillance et professionnalisme.

C'est avec plaisir que nous leur consacrons ces quelques lignes qui, nous l'espérons, permettront aux Saint-Martinois de mieux les connaître.

Au nom de la municipalité de Saint-Martin-du-Tertre, nous souhaitons enfin leur adresser toute notre sympathie et nos remerciements pour le travail qu'ils ont accompli durant ces deux années de crise sanitaire, exposant quotidiennement leur santé pour le bien-être collectif.

⁷ Sous réserve du nombre d'adhérents

Décès

PONCELLE Michel Georges survenu le 22 janvier 2021 à Senlis
CHARRIER Jean-Jacques survenu le 24 janvier 2021 à Pontoise
LE BESCOND Jean François survenu le 10 septembre 2021 à Eaubonne
EL HAÏK Kévin, Thierry, Bernard décédé à Saint-Martin du Tertre le 24 février 2022

PACS

BOURBIER Christophe, Yves, Alain et CARAVA Thomas, Dominique le 6 juillet 2021
PICHERY Baptiste, Michel, Jean et RENOUX Adeline, Monique le 09 juillet 2021
PICHLER Jason et ALFRED-LIÉNARD Estelle, Eliane, Andrée le 27 août 2021
MOULIN Daniel Régis, Fabrice et BAYENCE Gwendoline le 22 septembre 2021
BELMILOUD Cheikh et AUBÉ Anne-Sophie, Emmanuelle le 11 octobre 2021
COËSSIN DE LA FOSSE Boris, Arnaud, Jacques et COMTE Manon, Laura le 25 octobre 2021
KEITA Alexandre, Georges, Djiba et SAUPHAR Gaëlle, Aurélie le 5 novembre 2021
LOUIS Ulrich-Pierre et MANGAS Jessica, Lucie, Eliette le 19 novembre 2021
GABEY Christopher, Benjamin, Patrick et MARTIN Angélique, Aimé le 25 novembre 2021
WATREMEZ Laurent, Henri, Julien, Aimé, Roland et FONTAINE-BERGER Laura, Sarah le 10 décembre 2021
BARRÉ Stéphane, Frédéric et RONFLET Céline, Florence le 02 février 2022
LOPEZ Vincent, Claude, Pierre et LOUMONT Cindie, Beverly le 04 février 2022
RIGHESCHI Valentin et GICQUEL-NOËL Perrine, Louise le 13 avril 2022
MARTEL Loïc, Jean, Romain et VIENNE Anouk, Monique, Thérèse le 8 juillet 2022
HODICQ Arnaud, Franck et COUREUR Charlotte, Yvonne, Ginette le 5 septembre 2022

Mariages

PERRIER Mickaël et PELLICONI Marlène, Denise, Huguette le 26 juin 2021
BONGONGOLA BATAKA Charlie et TEUBER Julie, Lucette, Odette le 10 juillet 2021
ANTONI Octave, Raphaël et MEILLAT Pauline le 21 août 2021
LOTI Francis, Roger et SIVAKUMAR Sandrine, Yuvana le 28 août 2021
TIRLEMONT Vincent et GIRAULT Stéphanie, Suzanne, Pierrette le 12 mars 2022
GABOT Emeric, Alain, Jean-Baptiste et VANDERGHEYNST Maëlle Manon, le 09 avril 2022
VIOT Corentin, Louis, Maurice et BLANCHE Marine, Justine, Émilie, Monique, le 09 avril 2022
LÉONARD Isabelle, Germaine et ARDAVIN Manuella, Patricia le 16 avril 2022
MORAIS Sébastien, Frédéric et NOYER Leslie, Caroline le 02 juillet 2022
BELMILOUD Cheikh et AUBE Anne-Sophie, Emmanuelle le 8 juillet 2022
LHERMITTE Dimitri, Joseph, François, Maurice et Maire CORALYE, Frédérique, Béatrice le 3 sept. 2022

Naissances

NYA Blonde, Kylie, Tchoumba née le 09 septembre 2020 à Beaumont-sur-Oise
LOUIS MANGAS Thyméo, Dosena, Michel, né le 15 mars 2021 à Beaumont-sur-Oise
MENNICHE Housseem, Eddine né le 22 mai 2021 à Beaumont-sur-Oise
GRATADOUR Alexis, Michel, Daniel né le 13 juin 2021 à Beaumont-sur-Oise
BOUKERTOUTA Léonard né le 20 juillet 2021 à Beaumont-sur-Oise
DAUJAT LE DOUCEN Lyana, Joyce, Mya née le 18 septembre 2021 à Beaumont-sur-Oise (95)
ESNAULT Gabriel, Stéphane, Gilles né le 1er octobre 2021 à Eaubonne
GAFFEZ Amaury, Patrick, Jean-Pierre né le 18 octobre 2021 à l'Isle-Adam
CASTRO ESTEVES João, Leonardo né le 24 novembre 2021 à Beaumont-sur-Oise
MARRIÈRE Elena, Isabelle, Virginie, née le 30 novembre 2021 à l'Isle-Adam
NYA Noë Armel né le 10 décembre 2021 à Beaumont-sur-Oise
SALADIN Maé, Raphaël, né le 29 décembre 2021 à Sarcelles
ANTONI Eliott né le 22 janvier 2022 à l'Isle-Adam
WATREMEZ Clémence, Louise, Louissette, Juliette née le 17 février 2022 à l'Isle-Adam
POSTELNICU Emma née le 12 mars 2022 à Ermont
MAHENDRAN Maelya, Alantina née le 24 mars 2022 à Beaumont-sur-Oise
PIERROT Tanya née le 27 avril 2022 à Eaubonne
BAROSO RIBEIRO Alma le 25 juin 2022 à l'Isle-Adam

Parrainages républicains

COULIBALY Lola, Philippa, Fassouma le 04 septembre 2021
COULIBALY Léa, Sally, Sylvie le 04 septembre 2021
GRATADOUR Noélie, marie, Anna le 16 octobre 2021
GRATADOUR Alexis, Michel, Daniel le 16 octobre 2021
HAGEGE Mayron, Marvin le 25 juin 2022
PETIT Antonin, Camille, Victor le 9 juillet 2022
LANDEE Karolane, Noelane, Guillaume le 23 juillet 2022
LANDEE Aidan, Élie le 23 juillet 2022
LANDEE Sohann, Gabriel, Nestor le 23 juillet 2022
LANDEE Tylan, Mathieu, Joël le 23 juillet 2022

